

**Commune de Vich, Procès-verbal No 16, 2021/2026
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL
à la salle des Pralies
le 7 octobre 2025 à 20h00**

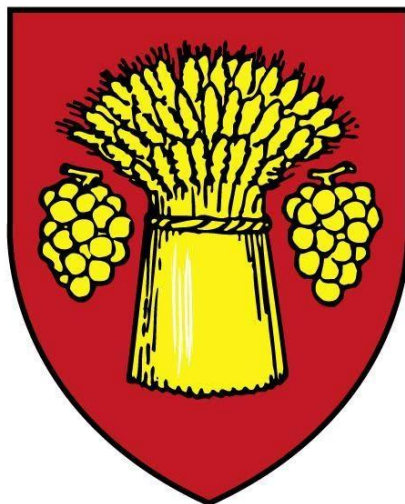


Table des matières

1. Appel nominal	144
2. Adoption du procès-verbal du 17.06.2025	144
3. Adoption de l'ordre du jour proposé	144
4. Intervention des délégués des instances intercommunales	144
5. Préavis n°01/2025-2026 - Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) et proposition de participation de la Commune de Vich au DISREN.....	145
6. Préavis n°02/2025-2026 - Règlement sur le fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable (FEDD)	146
7. Préavis n°03/2025-2026 – Demande de crédit d'étude de CHF 170'000.- TTC en vue de la restauration intérieure et extérieure de l'église située sur la parcelle n° 120 à Vich Liste des préavis connus pour la séance suivant	147
8. Motion – Règlement de Police – annulation de la délégation du pouvoir concernant particulièrement les articles 35, 36, 37 déposée par M. Stéphane DEMUNYCK.....	148
9. Liste des préavis connus pour la séance suivante.....	150
10. Communications Municipales.....	150
11. Communications du bureau	152
12. Divers et Propositions individuelles	152
13. Clôture de la séance	153

Le **Président**, M. **Christian BRONSIL** souhaite la bienvenue aux conseillers, à la Municipalité conduit par la Syndique M^{me} **Antonella SALAMIN**. Il annonce les décès de M. **John RAGGETT** conseiller communal et de M. **Bernard HORNUNG** ancien conseiller général. L'Assemblée se lève en leur honneur, pour une minute de silence.

1. APPEL NOMINAL

La **Secrétaire** procède à l'appel nominal des membres, avec **29** membres présents sur 37, 10 excusés, 1 absent *le quorum est atteint, la séance est donc ouverte.*

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 17.06.2025

Le **Président** demande s'il y a des corrections ou remarques. Des modifications de M. **Stéphane DEMUYNCK** ont été insérées au PV, sur la forme et non sur le fond de son intervention en pages 145-146. Le **Président** indique que lors de la réélection des membres du bureau, nous avons oublié de mentionner les scrutateurs suppléants soit M. **Didier PLUSS** et M. **Jean-Pierre SUTTER**.

Le procès-verbal 17.06.2025 corrigé est accepté à l'unanimité (26 OUI, 1 abstention)

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSE

Le **Président** apporte une modification en insérant une motion au point 8 reçue ce soir de M. **Stéphane DEMUYNCK**. Nous passons au vote.

L'ordre du jour modifié est accepté, (21 OUI, 6 abstentions)

*un conseiller arrivé en retard prendra part aux votes suivants

4. INTERVENTION DES DELEGUES DES INSTANCES INTERCOMMUNALES

Le **Président** donne la parole aux délégués des instances intercommunales :

RAT

M. **Michel PEIRIS** annonce la prochaine séance du RAT le 30.10.2025. Voici les points en devenir :

Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT)

Prochaine séance du RAT: 30 octobre (Budget 2026)

Problématique

1 - Augmentation du volumes d'affaires du RAT (le nombre de places d'accueil a augmenté ces dernières années ce qui génère plus de frais de gestion)

2 - Structures d'accueil ont des difficultés financières (exigences accrues en matière d'accueil, inflation, etc.)

3 - Le RAT n'a pas suffisamment de droit de contrôle sur les structures d'accueil (fonctionnement en silos)

Proposition du RAT (à confirmer)

Frais de fonctionnement du RAT passeraient de 12.50 CHF / habitant à 15 CHF / habitant pour la 2^{ème} moitié de 2026
Impact Vich : environ +1'500 CHF en 2026

Augmentation de la tarification
Pré & parascolaire : jusqu'à + 5 CHF / jour
Maman de jour : jusqu'à + 2.50 CHF / jour
Impact Vich : environ +30'000 CHF (chaque commune contribue aux frais de garde)

Restructuration du RAT: coût environ 500'000 CHF suite à un diagnostic par une société de conseil externe
Impact Vich : +7'553 CHF en 2026

M. Peiris, Conseil Communal Vich: 7.10.2025

M. **Cyrille GHISTE** demande si cette possibilité de restructuration, à moyen terme aurait une économie ? et demande ce que le business plan prévoit ? Ce sont des questions qui seront posées lors du prochain CI annonce M. **Michel PEIRIS** en tant que délégué.

M. **Luigi LONGHI** trouve que les familles payent assez cher par enfants, entre CHF 1000 et CHF 2000 par mois où va cet argent ? Il demande la possibilité d'avoir un tableau explicatif des entrées d'argent et leurs utilisations ? Pourquoi y a-t-il autant de charges ? M. **Michel PEIRIS** répond que les charges sont dues aux salaires du personnel. Le ratio fixé par le Canton, comme 1 adulte pour 5 bébés demande beaucoup de personnel qualifié. M. **Luigi LONGHI** rebondit en indiquant que les employés ne sont pas bien rémunérés et malgré tout c'est la plus grande charge et qu'il y a beaucoup de changement au sein de structures au niveau du personnel.

M. **Yann KISLIG** demande si cette charge n'est pas due au personnel administratif ? Il indique que l'an dernier le RAT nous avait annoncé cette augmentation. M. **Michel PEIRIS** clarifie en indiquant que c'est plutôt une continuation, la réalité est qu'il y a une augmentation des enfants et des places d'accueil, donc ceci paraît normal d'avoir de plus en plus de coûts. C'est également normal de payer plus car il y a une augmentation du nombre d'habitants et des impôts.

SDIS

M. **Luigi LONGHI** indique que les travaux de la caserne ont débuté suite à l'arrêt pour cause de polluants. Le budget reste maintenu.

AISE

Pas de message de la part des représentants. M. **Cyrille GHISTE** informe qu'une maman Laura, a pris l'initiative d'accompagner bénévolement les enfants de 1,2,3 et 4P jusqu'au bus qui fait Vich-Begnins, quatre fois par jour, car l'AISE n'a pas pu apporter cet aide et encadrement. Il trouve dommage de payer ces structures et qu'elles ne soient pas capable de mettre à disposition ces encadrements pour la sécurité des enfants.

5. PREAVIS N°01/2025-2026 - RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE DE LA REGION NYONNAISE (DISREN) ET PROPOSITION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE VICH AU DISREN

Le **Président** remercie la commission des affaires régionales pour son rapport, mais il demande d'être attentif au délai inclus dans le règlement, qui demande cinq jours ouvrables avant le Conseil. Un conseiller pourrait ne pas admettre ce retard et que nous soyons obligés de remettre ce point dans un Conseil extraordinaire. Il passe la parole à la Municipalité.

M. **Claudio GRECO** annonce que ce préavis propose deux questions :

1. Une question de fond, sur le principe : *est-ce que la Commune de Vich souhaite ou non reconduire le DISREN*, même si Vich n'en fait pas partie ;
2. Et une deuxième question : *est-ce que Vich souhaite adhérer ou non au DISREN*.

Ce soir, la Municipalité a décidé de retirer ce préavis. La Municipalité a récemment clarifié avec Région de Nyon qu'il convenait de structurer le préavis en deux questions distinctes. Suite à une information de la DGAIC, il est recommandé d'établir deux préavis séparés. Par ailleurs, une information de la Préfecture indique qu'il n'est pas nécessaire de voter ce préavis, la Commune de Vich n'étant pas membre du DISREN. Cependant, les statuts prévoient que

même les communes qui n'adhèrent pas au DISREN doivent se prononcer sur le principe. Afin d'éviter tout risques importants de recours, la Municipalité proposera donc deux préavis distincts.

En résumé :

- Le district de Nyon compte 47 communes ;
- Parmi elles, 41 communes font partie de Région de Nyon (à l'exception de Chésereux, Bassins, Commugny, Prangins, Bogis-Bossey et Essertines-sur-Rolle) ;
- Et sur ces 41 communes, 37 appartiennent au DISREN (sauf Longirod, Crans, Bursinel et Vich).

Les deux questions d'adhésion - à Région de Nyon et au DISREN — sont facultatives. M. **Claudio GRECO** rappelle qu'en cas d'adhésion au principe du DISREN, la Commune de Vich n'en retirerait pas un retour sur investissement, mais assumerait un engagement solidaire dans les projets d'intérêt régional.

6. PREAVIS N°02/2025-2026 - REGLEMENT SUR LE FONDS POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE (FEDD)

Le **Président** passe la parole à la Municipalité pour la présentation de ce préavis. M^{me} **Antonella SALAMIN** indique que ce règlement doit remplacer la directive municipale. Avec le passage à MCH2, chaque fonds doit être lié à un règlement pour son application. Elle précise que la commission des finances n'a pas été sollicitée car ce fonds existe depuis cinq ans au budget de fonctionnement.

Lecture du rapport de la commission ad'hoc par M. **Didier PLUS**. La commission propose l'amendement suivant :

- Ajout d'une subvention unique et non-répétitive de CHF 250. -- accordée à chaque personne majeure du foyer, lors d'une acquisition sous présentation d'une facture d'achat d'un commerce.
- Maintien de la subvention existante de CHF 500. -- en renonçant à une voiture privée pour au moins un an et présenter une facture d'achat d'un commerce.

La commission recommande d'accepter ce préavis n°02/2025-2026 tel qu'amendé.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Cyrille GHISTE** souhaiterait par équité ajouter aux vélos électrique et des vélos musculaire ou juste d'ôter le mot électrique, ceci devrait faire l'objet d'un 2^{ème} amendement qui finalement ne sera pas proposé.

M. **André JAQUET** demande des éclaircissements quant à la portée de la subvention : s'agit-il d'une aide accordée une seule fois pour l'achat d'un vélo par un adulte domicilié dans la Commune et qu'aucune nouvelle subvention ne pourrait être octroyée par la suite, même en cas d'acquisition ultérieure ? M. **Didier PLUS** confirme qu'il s'agit bien de cette interprétation, à savoir une subvention unique par personne.

M. **Luigi LONGHI** ne comprend pas le fait de laisser tomber sa voiture ? M. **Didier PLUS** indique que c'était déjà prévu dans le règlement, avec une subvention de CHF 500 à condition de rendre les plaques de sa voiture et renoncer à sa voiture pendant un an au moins et acheter un vélo.

M. **Anthony PINZELLI** relate le fait que si chaque habitant, adulte, de Vich achète un vélo pour obtenir cette subvention, c'est CHF 125'000 à la charge de la Commune ? C'est bien le

cas répond M^{me} **Carol WUERSCH**. M^{me} **Antonella SALAMIN** complète que ce sont CHF 20'000 versés pour ce fonds chaque année, une fois ce fonds vidé, il est vide pour tout ce qui le concerne, subvention pour les abonnements CFF, pompe à chaleur et panneau photovoltaïque compris.

M. **David MARET** trouve que cet amendement nous fait sortir de l'idée initiale, à savoir la promotion de la mobilité douce. Le but est bien de rendre la voiture et d'acheter un vélo électrique.

M. **André JAQUET** trouve louable ce raisonnement mais il faut être attentif que ceci ne concerne qu'une partie de personne qui travaillent plus ou moins proche de Vich pour faire les allers-retours à vélo. Il estime qu'au-delà de 25km pour se rendre au lieu de travail, les habitants ne laisseront pas leur véhicule.

M. **Yann KISLIG** a obtenu cette subvention en rendant sa voiture et achetant un vélo électrique et trouve cette initiative très bien pour réduire le trafic dans Vich, souvent sujet sensible qui revient dans les conseils.

Nous votons l'amendement :

Amendement accepté (13 OUI, 7 NON, 8 Abstentions)
--

Nous passons au vote du préavis.

Le Préavis n°02/2025-2026 est accepté tel qu'amendé , (26 OUI, 2 abstentions)
--

7. PREAVIS N°03/2025-2026 – DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE DE CHF 170'000.- TTC EN VUE DE LA RESTAURATION INTERIEURE ET EXTERIEURE DE L'EGLISE SITUEE SUR LA PARCELLE N° 120 A VICH LISTE DES PREAVIS CONNUS POUR LA SEANCE SUIVANT

Le **Président** passe la parole à la Municipalité pour la présentation de ce préavis. M. **Jean-Claude BISSAT** précise que la rénovation de l'église est avec la contribution de la Commune de Coinsins. Suite au rapport, le toit n'est plus étanche, ni isolé, de nombreuses inondations, la charpente pourrait souffrir de l'humidité et les tuiles sont poreuses et fragiles et ne sont plus étanches. Plusieurs rénovations ponctuelles ont eu lieu pour maintenir l'intérieur de cette église. L'église, n'étant pas isolée, est chauffée électriquement et consomme 30'000kw/année. Sur les murs, des fissures sont visibles et les crépis faits il y a plusieurs années, n'étaient pas adaptés pour l'humidité et souffre de l'humidité capillaire qui remonte dans ces derniers.

Lecture du rapport de la commission des bâtiments par M. **Romain HADORN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°03/2025-2026.

Lecture du rapport de la commission des finances par M. **Mark TRITTEN**. La commission recommande d'accepter ce préavis n°03/2025-2026.

Le **Président** ouvre la discussion.

M. **Anthony PINZELLI** demande la possibilité de demander un subside au Canton une fois les travaux effectués ? Il s'agit d'un bâtiment classé. M^{me} **Antonella SALAMIN** indique que d'après l'architecte ce n'est pas possible, mais la Municipalité fera les demandes nécessaires.

M. **Yann KISLIG** précise que le subside est plutôt favorisé lors de la demande d'étude.

M. **Eoghan O’SULLIVAN** demande qui utilise cette église et s’il existe des conditions particulières d’utilisation, notamment sur le plan spirituel. ^{Mme} **Antonella SALAMIN** répond que l’association locale, les Vichamines l’utilise. L’église est à disposition de Gland, Vich et Coinsins qui ont un culte par mois, elle est à disposition du pasteur, ainsi que deux concerts par année d’orgue en jeu. Il y a du catéchisme. L’utilisation doit être demandée et annoncée à la Municipalité.

M. **Stéphane DEMUNYCK** demande si Région de Nyon pourrait participer financièrement ? ^{Mme} **Antonella SALAMIN** répond que non car chaque Commune s’occupe de son patrimoine.

M. **Kurt TRITTEN** demande pourquoi les coûts de l’aménagement de l’intérieur ne sont pas pris en considération ? M. **Jean-Claude BISSAT** précise que dans le devis d’étude ce n’est pas pris en compte détaillé, mais dans le prochain préavis de construction l’aménagement intérieur sera pris en considération.

^{Mme} **Belinda SCHAEER** demande si nous avons encore besoin de cette église sur Vich ? Dans beaucoup de pays, avec le changement de culture et de la société, l’usage des églises changent en créant des appartements. M. **Mark TRITTEN** indique avoir eu ce raisonnement auprès de la Municipalité lors de son travail pour la commission des finances et il y a une fréquentation au sein de cette église qui est encore demandée par la population de Vich.

M. **Mark TRITTEN** demande de quand date la contribution de Vich pour l’église catholique de Gland ? le préavis datait de 2017 répond ^{Mme} **Antonella SALAMIN** et elle a été payée en 2021-2022. Il poursuit en demandant s’il serait possible pour cette église protestante de demander une participation à Gland ? ^{Mme} **Antonella SALAMIN** répond que c’est délicat, car Vich fait partie de la paroisse Vich, Gland, Coinsins et quand Gland a refait son église ils ont approché Vich et la Commune a refusé de participer à ces travaux. Des appels aux dons sont possibles, qui ont été effectué pour l’église de Gland lors de sa rénovation, car Vich fait aussi partie de l’église Vich, Gland, Coinsins. Au moment du crédit de construction, la Municipalité utilisera cette idée d’appel aux dons. M. **Claudio GRECO** précise que la paroisse catholique à Gland est propriétaire du terrain et de son église et à Vich c’est la Commune.

Nous passons au vote.

<i>Le Préavis n °03/2025-2026 est accepté à l’unanimité (28 OUI)</i>
--

^{Mme} **Antonella SALAMIN** remercie l’acceptation de ce crédit mais il faut attendre l’acceptation de la Commune de Coinsins pour continuer les démarches.

8. MOTION – REGLEMENT DE POLICE – ANNULATION DE LA DELEGATION DU POUVOIR CONCERNANT PARTICULIEREMENT LES ARTICLES 35, 36, 37 DEPOSEE PAR M. STEPHANE DEMUNYCK

Le **Président** indique que le vote de ce soir portera sur la prise en considération ou non de cette motion, laquelle sera, le cas échéant, transmise à la Municipalité en vue de l’élaboration d’un futur préavis.

M. Stéphane DEMUNYCK nous lit sa motion (en annexe)



CONSEIL COMMUNAL DE VICH

Motion

DÉPOSÉ PAR : STÉPHANE DEMUNYCK

TITRE DE LA MOTION

Règlement de Police – Annulation de la délégation de pouvoir concernant particulièrement pour les Art.35, 36 et 37

DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION

Annuler la délégation de pouvoir au pouvoir exécutif et redonner le pouvoir au législatif (conseil communal) pour discuter et revoir le règlement de parking pour son évolution et prise de décision collégiale par le conseil communal dans un cadre démocratique .

MOTION

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de demander à la Municipalité de Vich de modifier les articles 35,36 et 37 de police et de re-donner ainsi le pouvoir au conseil communal de statuer sur le règlement de stationnement et de ses places de parcs dans un cadre **démocratique et discuté** comme demandé à de nombreuses reprises depuis le mois de décembre 2024 mais resté sans suite et ne satisfaisait pas une bonne partie de la population vichoise.

DATE DE DÉPÔT : 17/09/2025

SOUHAIT

- ☒ Souhaite une prise en considération immédiate
☐ Renvoi à une commission pour étude de la recevabilité

SIGNATURE

Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil communal. **La motion est contraignante**, dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité **à présenter l'étude ou le projet de décision demandé**. La Municipalité peut accompagner le projet de décision demandé d'un contre-projet.

M. André JAQUET relève que la mise en œuvre du nouveau règlement de stationnement a clairement permis de libérer des places de parc au sein de la Commune de Vich. Il rappelle que l'Exécutif met en œuvre la volonté du Législatif, mais estime que l'acceptation de cette motion, notamment en introduisant la notion de « décharger l'Exécutif », pourrait ouvrir la

voie à d'autres préoccupations. Il comprend le bien-fondé de la demande, tout en considérant que la véritable problématique résidait principalement dans un manque de transparence et de communication autour de la mise en application du règlement. **Michel PEIRIS** pense que la démocratie est appliquée, car M. **Stéphane DEMUNYCK** a pu faire cette motion. La décharge de l'exécutif pour cette tâche n'est pas une bonne solution. La problématique des places de parkings est réelle mais cette motion n'est pas une solution de réponse.

Nous passons au vote de cette motion.

La Motion est refusée et ne sera pas prise en considération (9 OUI, 10 NON, 9 Abstentions)

9. LISTE DES PREAVIS CONNUS POUR LA SEANCE SUIVANTE

M^{me} **Antonella SALAMIN** indique les préavis connus :

- Budget 2026
- Ajustement du bilan au passage MCH2
- Fixation des indemnités du Conseil communal et rétribution de la Municipalité 2026-2031
- Reconduction du DISREN – *conseil du mois de mars*

M. **André JAQUET** souhaiterait une séance d'explication pour ce système de MCH2 ? Ce sera le cas répond M^{me} **Antonella SALAMIN**.

M. **Mark TRITTEN** demande si le vote relatif au DISREN devra impérativement avoir lieu lors de la séance du Conseil du mois de décembre ? Il souligne que l'ordre du jour de la séance de décembre est déjà particulièrement chargé.

M. **Claudio GRECO** précise que les statuts de Région de Nyon feront foi, bien qu'ils soient anciens et ne tiennent pas compte de toutes les situations actuelles, notamment en ce qui concerne les quatre communes faisant partie de Région de Nyon sans être membres du DISREN. Il indique que les deux thématiques seront présentées séparément à travers deux préavis distincts : l'un concernant l'adhésion ou non de la Commune au DISREN, et l'autre portant sur la validation du principe de solidarité pour l'ensemble de la Région.

Il rappelle que, dans le cadre du Conseil intercommunal, la Commune de Vich s'est déjà prononcée, et qu'il appartient désormais à chaque conseil communal de ratifier cette décision. Selon les statuts en vigueur, Vich doit se prononcer sur le principe. L'alternative aurait été de faire voter le préavis en bloc (acceptation du principe DISREN et participation de la Commune de Vich). Par conséquent, la Municipalité préfère ne pas prendre de risque et reformulera le préavis en conséquence.

M. **Mark TRITTEN** propose de reporter le vote au mois de mars, proposition dont la Municipalité prendra acte.

10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M^{me} **Antonella SALAMIN** annonce :

Election générales 2026 : une séance d'information aura lieu avant la séance du mois de décembre. Tous les membres de la Municipalité se représentent pour la nouvelle législature. Un tout ménage d'explication sera distribué à la population.

Emprunt à terme pour la Maison du Tilleul de CHF 1'000'000 à taux de 0.45% pour six mois.

M. **Jean-Claude BISSAT** concernant les travaux du chantier de la Maison du Tilleul. Le chantier continue selon le planning établi. Pas d'autres problème majeur depuis 2024. La charpente et toiture terminée, monobloc du système de ventilation installés, les escaliers côté administration sont posés, ceux côté logements sont restaurés. 18 entreprises différentes travaillent sur ce chantier (pose des fenêtres, étanchéité, isolation, installations sanitaires, électriques, plâtrier, peintre). Chaque semaine persiste la réunion de chantier au nombre de 46 depuis septembre 2024. 24 séances de la COMCO (commission de construction) depuis le début.

Les échafaudages sont prévus de rester jusqu'à la fin de chantier. La grue sera démontée la semaine prochaine. Les dates d'ouverture en août ou septembre 2026 sont maintenues.

M. **Claudio GRECO** reprend la discussion sur les infractions au stationnement, il a repris le dicastère qui gère les amendes et ordonnance pénale. Sur les quatre premiers mois de cette nouvelle application, il rappelle que ce sont 40 places en zone blanches et une trentaine de macarons annuel distribué, a ajouté 10-12 macarons mensuels et 75 journaliers. La Municipalité essaye de ne pas vendre plus de macarons que de places blanches sur le territoire de la Commune. Ce sont 85 amendes en quatre mois, 90% payées dans les délais, sont augmentées de CHF 50 en cas du 3^{ème} rappel de paiement et c'est sous forme d'ordonnance pénale.

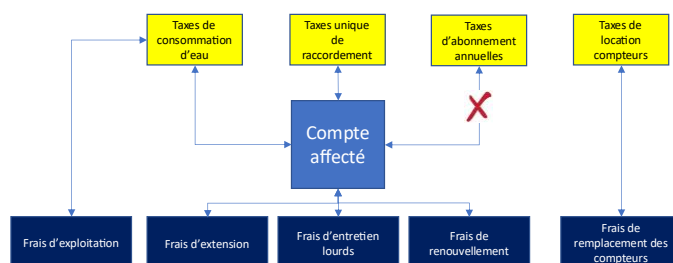
Speed dating (rendez-vous) énergétique en collaboration avec le groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur (GSP). Le GSP n'est pas en fournisseur de matériel, mais communique des informations et des conseils. Une plateforme sera disponible sur le site pour des réflexions personnelles de changement de matériel.

M. **Richard STOECKLIN** annonce que depuis l'adhésion aux sacs taxés, la SADEC organise un tournus de contrôle de conformité des sacs taxés dans les bennes. L'objectif est de déterminer les dépôts non conforme d'ordure ménagère. Vich a été contrôlée le 18.06.2025 et est dans le top cinq des 54 communes de la Côte avec 0.2% (<5% niveau de tolérance) de non-conformité.

Collecte des plastiques en vrac la Municipalité a mis en place cette nouvelle collecte. Henny Transports et la société LEO ont mis en place cette seconde vie pour ces plastiques en vrac. Tous les plastiques sont déposés dans les box. M. **Mark TRITTEN** indique sauf le plastique noir comme les bouteilles d'alcool à brûler. C'est exact répond M. **Richard STOECKLIN** c'est une raison technique car le tapis roulant du tri est noir et il ne détecte pas ces produits. Le tri de ces plastiques sera effectué par LEO qui acheminera vers les bonnes filières pour une bonne revalorisation, qui servira notamment à faire des meubles de jardins, des barrettes, des imprimantes 3D etc., à noter que Vich est précurseur dans cette collecte. M. **André JAQUET** indique que ce qui restait dans les poubelles de sacs taxés étaient évidemment le plastique donc cette initiative est très bien. Le Confédération met un point d'honneur à cette revalorisation de ces plastiques, mais les entreprises privées et usines sont en Europe. Il demande si les déchets de Vich seront traités en Suisse ou envoyé à l'étranger en camion ? M. **Richard STOECKLIN** répond que la société LEO regroupe quatre sociétés et le centre de tri est à Grandson, La revalorisation des plastiques est faite à Grandson et pour les plastiques qui ne pourront pas être revaloriser et qui devront être brûler, c'est à Lausanne. Les plastique recyclables partent en France mais à l'aube de 2028 ils seront sur trois usines en Suisse.

Suppression de la taxe d'abonnement de l'eau :

Financement de la distribution d'eau



Cette situation sera réévaluée d'année en année, mais cette taxe sera supprimée pour 2025. M. **Mark TRITTEN** sait que ce raccordement de l'eau de source avec celle de Gland est sur une étude de faisabilité et la décision du Conseil communal n'est pas encore connue, il serait judicieux de garder cette taxe en réserve et ce compte affecté ? M. **Richard STOECKLIN** répond que cette décision de suppression de cette taxe n'est pas liée directement à ce projet de raccordement, mais en fonction de notre réseau et de notre réseau via les autres taxes et leurs montants sur ce compte affecté qui est de CHF 2'000'000, la Municipalité a décidé de cette suppression. M. **Stéphane TOMASSO** demande quelle est la valeur de cette taxe pour les habitants ? M. **Richard STOECKLIN** indique que cette taxe est en fonction des X mètres cubes d'eau consommée et est donc variable.

Le guichet virtuel est la plateforme sur le site de la Commune, qui permet aux habitants d'effectuer diverses tâches administratives sans devoir se déplacer au bureau de l'administration communale (relevé des compteurs d'eau, annonce de déménagement etc.). Le système d'hébergement de cette plateforme sera obsolète en fin d'année et sera prochainement remplacé.

M^{me} **Carol WUERSCH** annonce que le PACom est terminé et une séance d'information à la population aura lieu le 08.10.2025 au Forum. L'avis de mise à l'enquête publique sera ensuite publié dans la FAO et pourra être consulté au greffe du 15.10.2025 au 13.11.2025.

Le PECC : l'état des lieux de Vich a été effectué. Des panneaux d'information placés à l'extérieur de la salle présentent l'état des lieux de la Commune au niveau énergie, biodiversité, consommation et mobilité. L'atelier et le sondage ont été effectué et étaient très intéressants. Le retour des propositions du sondage est prévu pour la semaine prochaine et la Municipalité pourra étudier quelle direction la Commune pourra prendre. Le rapport complet sera disponible sur le site sur cette fin d'année.

11.COMMUNICATIONS DU BUREAU

Aucune

12.DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. **Yann KISLIG** demande si l'échafaudage de la Maison du Tilleul, qui est sur la route et qui engendre la déviation piétonne du trottoir qui est beaucoup trop étendue. Il pense que la

Municipalité favorise les véhicules et non la mobilité douce des habitants. La déviation n'est pas conforme à ce qu'attend la population et les handicapés ne peuvent pas l'utiliser. M. **Jean-Claude BISSAT** comprend cette réflexion qui est correcte, mais la DGMR a contraint et favorisé cette décision. M. **Luigi LONGHI** complète que le choix des copeaux n'était pas une bonne solution et que des tapis en mousse auraient été plus judicieux. M. **Jean-Claude BISSAT** a souhaité minimiser ce coût de ce passage intermédiaire. M. **Luigi LONGHI** indique que les chantiers reprennent ces rouleaux en mousse. M. **Jean-Claude BISSAT** reconnaît que cette décision n'était peut-être pas le meilleur des choix, mais il fallait choisir. Il tient compte de ces remarques pour améliorer et rendre plus confortable la traversée de ce dernier.

M. **Michel PEIRIS** indique que le trafic du matin sur la route principale est horrible et le bus arrive avec systématiquement du retard et que les personnes loupent les correspondances. La Municipalité pourrait-elle envisager de contacter MOBILIS pour avoir des bus plus tôt ? M^{me} **Carol WUERSCH** explique que normalement les horaires sont calculés en tenant compte de la circulation. Tant que le giratoire de la Bichette ne sera pas solutionné, les bus auront du retard. Elle fera le nécessaire auprès de MOBILIS.

M. **Michel PEIRIS** trouve super la collecte des plastiques et des bio déchets et demande une amplitude d'horaire sur le samedi, en ouvrant le centre de tri l'après-midi ? M. **Richard STOECKLIN** prend note de cette demande. Le sondage pour les horaires d'ouverture date de plus de 10 ans et les ouvertures et horaires n'ont pas été revus.

M. **Yann KISLIG** demande si les amendes sont mises uniquement sur les places de parkings blanches durant les heures dites « de bureau » ? Les infractions hors horaire « bureau » seraient-elles envisageables ? M. **Claudio GRECO** précise que les tests se poursuivent. Le budget est large pour augmenter ces contrôles. Ajouter ici que la Municipalité préconise une approche pédagogique pour la mise en route et que nous augmenterons progressivement les contrôles.

13. CLOTURE DE LA SEANCE

Le **Président** remercie l'Assemblée et clôt la séance à 22h08.

Au nom du Conseil Communal

Le Président

M. Christian BRONSIL



La Secrétaire

Valérie ZEENDER

